



Distribution Multimédia

CA 2010/11

Innelec Multimédia

Fléchissement sur le T4 / CA annuel stable

Actualité

Date de 1ere diffusion :

Lundi 16 mai 2011

Analyste :

Benjamin Le Guillou

Tél : 01.44.70.20.74

bleguillou@euroland-finance.com

Données boursières

Capitalisation : 13,7 M€

Nombre de titres : 1 610 922 titres

Volume moyen / 6 mois : 845 titres

Extrêmes / 6 mois : 7,52 € / 8,93 €

Rotation du capital / 6 mois : 6,8%

Flottant : 34,1 %

Code Reuters: INN.PA

Code Bloomberg: INN FP

Code ISIN : FR 0000064297

Actionnariat

Denis Thébaud : 65,2 %

Autocontrôle: 0,7 %

Public: 34,1 %

Le groupe a publié son CA T4 2010/11. Il ressort à 27,0 M€, en recul de 7%, inférieur à nos attentes (28,4 M€). Au final, le CA 2010/11 ressort à 145,5 M€ quasi stable par rapport à 2009/10 (+0,5%).

Commentaires

Le groupe n'a donc pas réussi sur le T4 à poursuivre l'embellie observée sur le T2 (+6,7%) et le T3 (+4,1%) qui avaient fortement bénéficiés des ventes de Kinect et Move. A noter tout de même que l'effet de base était plus défavorable puisque le T4 09/10 n'avait reculé que de 3,7%.

Sur l'ensemble de l'année, la performance du groupe reste tout de même honorable dans un contexte du secteur des jeux video toujours morose en France. Sur la période Avril 10 -Mars 11, les ventes de consoles de jeux ont ainsi reculé de 12,7%, les jeux pour consoles de 4% et les logiciels de loisirs / PC de 18,1%.

Sur 2011/12, le groupe annonce le point bas du cycle baissier. L'exercice devrait cependant bénéficier de plusieurs éléments en contrepartie : le lancement de plusieurs nouveautés dont la 3DS de Nintendo, la NGP de Sony, l'annonce d'une nouvelle Wii 2 pour 2012 et la baisse de 27% du prix de l'actuelle Wii.

Pour notre part, nous anticipons une croissance organique limitée à 1,0%. En intégrant désormais le fonds de commerce racheté à DEG à partir de mai (25M € de CA potentiel selon le groupe), nous tablons sur un CA 2011/12 de 167,1 M€, soit une contribution des activités de DEG de 20 M€.

En terme de résultats, nous maintenons notre objectif de marge opérationnelle à 1,4% sur 2010/11 et abaissons à 1,7% notre Mop 2011/12.

Recommandations

Suite à cette publication et aux ajustements sur nos prévisions 2010/11 et 2011/12, nous abaissons à 9,00 € vs 9,50 € notre objectif de cours. Nous maintenons notre opinion à Neutre.

A suivre

Résultats annuels 2010/11 le 21 juin 2011 (après bourse)

en K€	2008/09	2009/10	2010/11p	2011/12p
CA (K€)	190 264	144 887	145 600	167 056
ROP (K€)	5 076	2 012	2 096	2 813
RNPG (K€)	2 573	1 116	1 240	1 755
Var CA (%)	12,6%	-23,9%	0,6%	14,7%
Marge opérationnelle (%)	2,7%	1,4%	1,4%	1,7%
Marge nette (%)	1,4%	0,8%	0,9%	1,1%
Gearing net (%)	16,9%	3,5%	26,7%	0,0%
VE / CA	0,11	0,14	0,14	0,12
VE / ROP	4,1	10,3	9,9	7,4
PER	5,3	12,3	11,1	7,8

Source : Société, Euroland Finance.



**SYSTEME DE RECOMMANDATION**

Les recommandations d'EuroLand Finance portent sur les six prochains mois et sont définies comme suit :

- Achat : Potentiel de hausse supérieur à **20%** par rapport au marché assorti d'une qualité des fondamentaux.
 Neutre : Potentiel de hausse ou de baisse de moins de **20%** par rapport au marché.
 Vendre : Potentiel de baisse supérieur à **20%** et/ou risques élevés sur les fondamentaux industriels et financiers.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS SUR 12 MOIS.

- Achat :** du 16/05/10 au 16/02/11
Neutre : depuis le 17/02/11
Vendre : (-).
Suspendue : (-).

Ce document peut évoquer des méthodes d'évaluation dont les définitions résumées sont les suivantes :

1/ Méthode des comparaisons boursières : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés du même secteur d'activité, ou d'un profil financier similaire. La moyenne de l'échantillon établit une référence de valorisation, à laquelle l'analyste ajoute le cas échéant des décotes ou des primes résultant de sa perception des caractéristiques spécifiques de la société évaluée (statut juridique, perspectives de croissance, niveau de rentabilité...).

2/ Méthode de l'ANR : l'Actif Net Réévalué est une évaluation de la valeur de marché des actifs au bilan d'une société par la méthode qui apparaît la plus pertinente à l'analyste.

3/ Méthode de la somme des parties : la somme des parties consiste à valoriser séparément les activités d'une société sur la base de méthodes appropriées à chacune de ces activités puis à les additionner.

4/ Méthode des DCF : la méthode des cash-flows actualisés consiste à déterminer la valeur actuelle des liquidités qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de cash flows sont établies par l'analyste en fonction de ses hypothèses et de sa modélisation. Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital, qui représente le coût de la dette de l'entreprise et le coût théorique des capitaux propres estimés par l'analyste, pondérés par le poids de chacune de ces deux composantes dans le financement de la société.

5/ Méthode des multiples de transactions : la méthode consiste à appliquer à la société évaluée les multiples observés dans des transactions déjà réalisées sur des sociétés comparables.

6/ Méthode de l'actualisation des dividendes : la méthode consiste à établir la valeur actualisée des dividendes qui seront perçus par l'actionnaire d'une société, à partir d'une projection des dividendes réalisée par l'analyste et d'un taux d'actualisation jugé pertinent (généralement le coût théorique des fonds propres).

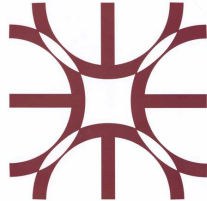
7/ Méthode de l'EVA : la méthode "Economic Value Added" consiste à déterminer le surcroît annuel de rentabilité dégagé par une société sur ses actifs par rapport à son coût du capital (écart également appelé "création de valeur"). Ce surcroît de rentabilité est ensuite actualisé pour les années à venir avec un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital, et le résultat obtenu est ajouté à l'actif net comptable.

DETECTION POTENTIELLE DE CONFLITS D'INTERETS

Corporate Finance	Intérêt personnel de l'analyste	Détention d'actifs de l'émetteur	Communication préalable à l'émetteur	Contrats de liquidité	Contrat Eurovalue*
Non	Non	Non	Non	Non	Oui

* Animation boursière comprenant un suivi régulier en terme d'analyse financière avec ou non liquidité

EuroLand Finance



CONTACT ANALYSE :

Benjamin LE GUILLOU : 01 44 70 20 74

La présente étude est diffusée à titre purement informatif et ne constitue en aucune façon un document de sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des instruments financiers émis par la société objet de l'étude.

Cette étude a été réalisée par et contient l'opinion qu'EuroLand Finance s'est forgée sur le fondement d'information provenant de sources présumées fiables par EuroLand Finance, sans toutefois que cette dernière garantisse de quelque façon que ce soit l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations et sans que sa responsabilité, ni celle de ses dirigeants et collaborateurs, puisse être engagée en aucune manière à ce titre.

Il est important de noter qu'EuroLand Finance conduit ses analyses en toute indépendance, guidée par le souci d'identifier les atouts, les faiblesses et le degré de risque propre à chacune des sociétés étudiées. Toutes les opinions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette étude reflètent le jugement d'EuroLand Finance à la date à laquelle elle est publiée, et peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis, ni notification.

EuroLand Finance attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la société objet de la présente étude, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Finance dans le cadre de l'établissement de cette étude.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la société mentionnée dans la présente étude, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière. Les performances passées et données historiques ne constituent en aucun cas une garantie du futur. Du fait de la présente publication, ni EuroLand Finance, ni aucun de ses dirigeants ou collaborateurs ne peuvent être tenus responsables d'une quelconque décision d'investissement.

EuroLand Finance est réglementée par le CECEI, la Commission bancaire et l'Autorité des marchés financiers et a mis dans ce cadre en place des procédures appropriées de séparations des activités visant en particulier à prévenir les conflits d'intérêt entre ses activités de Recherche et ses autres activités. Ces « Murailles de Chine » peuvent être détaillées sur demande auprès du Responsable de la conformité. A la date de cette publication, EuroLand Finance peut être en conflit d'intérêt avec l'émetteur mentionné. En particulier, il se peut ainsi que EuroLand Finance ou toute personne morale ou physique liée, leurs dirigeants, leurs représentants légaux ou leurs salariés aient investi pour leur propre compte ou agissent ou envisagent d'agir, dans les douze mois à venir, en tant que conseiller, apporteur de liquidité, teneur de marché d'une des sociétés mentionnées dans cette publication.

Aucune partie de la présente étude ne peut être reproduite ou diffusée de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Finance. Ce document ne peut être distribué au Royaume-Uni qu'aux seules personnes autorisées ou exemptées au sens du UK Financial Services Act 186 ou aux personnes du type décrit à l'article 11(3) du Financial Services Act. La transmission, l'envoi ou la distribution de ce document sont interdits aux Etats-Unis ou à un quelconque ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (au sens de la règle « S » du U.S. Securities Act de 1993).

EuroLand Finance est une entreprise d'investissement agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI). En outre l'activité d'EuroLand Finance est soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).